

## Compte rendu de séance

### Séance du 25 Mars 2013

L' an 2013 et le 25 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de la Commune de Commequiers, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de ELINEAU Jean-Paul Maire

**Présents :** M. ELINEAU Jean-Paul, Maire, Mmes : BESSONNET Anne, CORBIN-STEIB Denise, FRÉNEAU Josiane, GARREAU Laurence, POIRAUDEAU Marie-Bernadette, MM : BARREAU Jean, BOSTVIRONOIS François, BOURCEREAU Jacques, BOUTEAU Denis, CANTIN Philippe, DEVAUD Fabrice, DUPÉ Antoine, JOLLY Jean-François, MOLLÉ Eric, PIERRE Daniel, RECULEAU Mickaël, RENAUD Loïc

Excusé(s) : Mme HAGRON Alexandra

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

**Date de la convocation :** 19/03/2013

**Date d'affichage :** 19/03/2013

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne  
le : 08/04/2013

et publication ou notification  
du : 11/04/2013

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme CORBIN-STEIB Denise

**Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Taux des impôts locaux pour 2013 - 2013\_0018  
Mise en place d'un Plan Climat Energie Collectivité entre le SyDEV et la Commune de Commequiers - 2013\_0019  
Subventions 2013 - 2013\_0020  
Extension du réseau public d'assainissement "chemin du Fief des Gâcheries", "chemin de Sainte Luce" et "Lieu-dit Bel Air" - Principe de la réalisation de ces travaux durant l'exercice budgétaire 2013 - 2013\_0021  
Réalisation d'un emprunt d'un montant de 500 000 euros auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée - 2013\_0022  
Effacement de réseau "France Télécom" rue de la Barre - signature d'une convention - 2013\_0023  
Contrat d'association - participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée - 2013\_0024  
Mise à disposition du service technique de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie - Maîtrise d'oeuvre pour réalisation du lotissement communal de la Croix Blanche - 2013\_0025  
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget lotissement de la Croix Blanche - 2013\_0026  
Approbation du compte administratif 2012 du budget Lotissement de la Croix Blanche - 2013\_0027  
Approbation du compte de gestion 2012 du budget Lotissement de la Croix Blanche dressé par Monsieur GOEURIOT Michel, Receveur - 2013\_0028  
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget Cabinet Médical - 2013\_0029  
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget Commune - 2013\_0030  
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget Assainissement - 2013\_0031

### **Taux des impôts locaux pour 2013**

**réf : 2013 0018**

Considérant les recettes fiscales attendues nécessaires à l'équilibre du budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et 17 voix pour et 1 voix contre, décide d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2013, et de les fixer tels qu'ils figurent dans le cadre II de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition de 2013 de la taxe d'habitation et des taxes foncières », soit :

- \* pour la taxe d'habitation ..... 13,03%
- \* pour la taxe foncière sur le bâti ..... 13,82%
- \* pour la taxe foncière sur le non bâti ..... 41,49%

A la majorité (pour : 17 contre : 1 abstentions : 0)

### **Mise en place d'un Plan Climat Energie Collectivité entre le SyDEV et la Commune de Commequiers**

**réf : 2013 0019**

Vu le code de l'énergie,

Vu les statuts du SyDEV,

Vu la délibération du Comité Syndical du SyDEV n°DEL059AG151208 en date du 15 décembre 2008 relative à la mise en place de Plans Climat Energie Collectivité (PCEC),

Vu la délibération du Comité Syndical du SyDEV n°DEL005CS260410 en date du 26 avril 2010 relative à la mise en œuvre du Plan Climat Energie Collectivité (PCEC),

Considérant que la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique de la France a réaffirmé l'importance du rôle des syndicats mixtes, compétents en matière de distribution publique d'énergie de réseaux, notamment pour réaliser ou faire réaliser des actions tendant à la maîtrise de la demande en énergie (MDE) et à développer les productions d'énergies à partir de sources renouvelables (EnR),

Considérant qu'afin de capitaliser l'ensemble de ces actions, le Comité Syndical du SyDEV a décidé, le 15 décembre 2008 et le 26 avril 2010, de la mise en place d'un outil global appelé Plan Climat Energie Collectivité (PCEC) pour les communes vendéennes et leurs établissements publics comprenant :

- L'audit énergétique des bâtiments existants,
- L'étude de performance énergétique pour les bâtiments neufs,
- La mise en place d'une gestion technique des bâtiments,
- L'étude de production d'énergie à partir de sources renouvelables sur les bâtiments de la collectivité,
- Le suivi des consommations énergétiques des bâtiments,
- Le schéma directeur d'aménagement lumière,
- Les actions spécifiques sur le réseau d'éclairage public,
- La mise en place de schéma directeur de l'énergie,
- Les études énergétiques pour les lotissements et les ZAC,
- Les opérations de thermographie aérienne,
- Les opérations programmées d'amélioration thermique des bâtiments,
- La sensibilisation du grand public aux économies d'énergie et au développement des ENR.

Considérant que le PCEC est un outil de planification qui permet à la collectivité d'étudier la mise en place d'actions concrètes afin de maîtriser sa consommation énergétique et de produire de l'énergie par des sources renouvelables.

Considérant que le PCEC donne à la collectivité une vision globale et transversale de la gestion énergétique de son patrimoine (bâtiments et éclairage public) et impulse une dimension énergétique et environnementale à son urbanisme.

Considérant que les actions exhaustives et générales du PCEC sont décrites dans la convention cadre ci-jointe.

Considérant les actions sélectionnées par notre Commune, et décrites dans l'annexe 3 de la convention cadre ci-jointe.

Considérant que cette convention précise notamment la démarche mise en œuvre, les domaines d'intervention concernés par le PCEC et les actions qui en découlent et ceci sur une durée quinquennale.

Considérant que chaque action ciblée fera l'objet d'une convention particulière qui définira précisément le rôle de chacun pour assurer la meilleure coopération.

Considérant la volonté forte de notre Commune de s'inscrire dans cette démarche globale,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le SyDEV une convention cadre PCEC qui détermine et décrit les actions sélectionnées par notre Commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure avec le SyDEV les conventions particulières pour chaque action menées dans le cadre de ce Plan Climat Energie Collectivité (PCEC).

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

### **Subventions 2013**

**réf : 2013 0020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes aux associations :

SPORT	
Commequiers Basket	3 000
Commequiers Football	3 500
Commequiers Judo	3 000
Commequiers Tennis de Table	2 000
Tennis Club Commequiérois	1000
<b>Sous-total</b>	<b>12 500,00</b>
CULTURE ET MUSIQUE	
Bibliothèque	650
Mis en troupe	700
Chorale et Orgue	200
Les Amis du Vieux Château – <b>Etude architecturale</b>	6 000
Les Amis du Vieux Château - <b>fête médiévale et entretien</b>	1000
Fêtes secrètes de Commequiers – Feu d'artifices du 13/07/13	3 200
<b>Sous-total</b>	<b>11 750,00</b>
SERVICES SOCIAUX ET DIVERS	
Amicale des secouristes	200
Fédération des ADMR - Commequiers-Riez	5 000
CCAS de COMMEQUIERS	3 500
Donneurs de sang – Coëx	220
Commequiers la Vie	300
UNC Commequiers + STO	135
<b>Sous-total</b>	<b>9 355,00</b>

ENVIRONNEMENT	
Société de Chasse amicale chasseurs de Commequiers	200
<b>Sous-total</b>	<b>200,00</b>
JEUNES ET RETRAITES	
Club 3 <sup>ème</sup> Age - Chênes Verts	250
Corasport	160
<b>Sous-total</b>	<b>410,00</b>
ENSEIGNEMENT	
<b>Collèges et enseignement divers : 20 €/élève en 2012</b>	
Cirque RITZ enfants	1 000
AFORBAT - La Roche sur Yon	100
Chambre des Métiers - La Roche sur Yon - ESFORA	200
Collège privé Les Epinettes : <b>forfait pour ass. sportive culturelle</b>	400
Ecole de formation maritime – Les Sables d'Olonne	20
IREO – Saint Fulgent	20
IFACOM - La Ferrière	60
Lycée agricole Saint Gabriel - Nantes	20

Lycée Nature (CFA) - La Roche sur Yon	60
Maison familiale - Mouilleron en Pareds	20
Maison familiale – Mareuil-sur-Lay	20
Maison familiale La Bouchère - St Gilles X de Vie	100
Maison familiale La Rivière – Saint Jean de Monts	60
Maison familiale Les Hermitans – Venansault	40
Maison familiale Les Plantes – Challans	80
Maison familiale Les Mimosas – La Mothe Achard	20
Maison familiale rurale - St Florent des Bois	20
Maison famille rurale – Saint Etienne de Montluc	20
AFPBTP – Saint Herblain	20
Ecole Publique (APE)	4 500
Ecole Privée (OGEC)	4 500
APE - Ecole publique (fournitures)	3 000
APEL - Ecole privée St Pierre (fournitures)	3 000
<b>Sous-total</b>	<b>17 280,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>51 495,00</b>

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Extension du réseau public d'assainissement "chemin du Fief des Gâcheries", "chemin de Sainte Luce" et "Lieu-dit Bel Air" - Principe de la réalisation de ces travaux durant l'exercice budgétaire 2013**  
**réf : 2013 0021**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est envisagé d'étendre le réseau public d'assainissement, « chemin du Fief des Gâcheries », « Chemin de Sainte Luce » et « Lieu-dit Bel-Air ». Il poursuit en expliquant que ces travaux sont la suite logique du raccordement des Villages de « la Croix Blanche » et de la « Brigassière » audit réseau, réalisés en 2012.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que ce projet n'est pas inscrit au budget prévisionnel du budget annexe assainissement, puisque que la Commune est à l'heure actuelle en phase d'étude pour retenir une entreprise, devant prochainement prendre en gestion le réseau public d'assainissement, dans le cadre d'une délégation de service public.

Le montant de la rémunération du futur délégataire n'étant à l'heure actuelle pas encore connue, Monsieur le Maire explique qu'il est pour le moment prématuré d'inscrire au budget prévisionnel ces travaux, puisque la Commune n'est pas en mesure de savoir si les recettes propres de ce budget seront suffisantes pour assumer un éventuel emprunt permettant la réalisation de cette opération.

Cependant, Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur le principe de l'inscription de ces travaux au cours du présent exercice budgétaire, et lorsque l'entreprise retenue pour la gestion du réseau public d'assainissement de la Commune dans le cadre de la délégation de service public ci-dessus citée sera connue, et par conséquent le montant de sa rémunération, alors le Conseil sera amené à se prononcer de nouveau sur ce point, et d'éventuellement modifier le budget assainissement pour y inscrire ces travaux de raccordement.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à voter sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention :

- Décide de retenir le principe de la réalisation de l'extension du réseau public d'assainissement, « chemin du Fief des Gâcheries », « Chemin de Sainte Luce » et « Lieu-dit Bel-Air », durant l'exercice budgétaire 2013,
- Acte que ces travaux pourront être réalisés dans la mesure où les ressources financières du budget assainissement seront suffisantes, une fois l'entreprise retenue pour gérer le réseau public d'assainissement dans le cadre d'une délégation de service public, et que la rémunération de cette dernière sera connue,
- Charge les services de la Mairie d'engager une pré-étude sur l'éventuel futur changement du zonage d'assainissement de la Commune.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

**Réalisation d'un emprunt d'un montant de 500 000 euros auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée**  
**réf : 2013 0022**

**ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2013**

Compte tenu des besoins actuels de trésorerie, M. le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès de la C.R.C.A.M. Atlantique Vendée, une Ouverture de Crédit d'un montant de 500 000,00

€ destinée à faciliter l'exécution du budget annuel. Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. le Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - La Commune de Commequiers contracte auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE un emprunt de 500 000,00 euros destiné à financer la construction d'une station d'épuration.

**ARTICLE 2** - Caractéristiques de l'emprunt

Durée	: 300 mois
Type d'amortissement	: annuités constantes
Taux d'intérêt annuel	: Fixe à 4,3100 % l'an
Frais fiscaux	: 0,00 €
Taux effectif global	: 4,3148 %
Taux effectif global période	: 1,0787

**ARTICLE 3** – Frais de dossier : 250,00 €

**ARTICLE 4** – La Commune de Commequiers s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

**ARTICLE 5** – La Commune de Commequiers s'engage en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

**ARTICLE 6** – Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

**ARTICLE 7** – L'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder à des débloquages.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Effacement de réseau "France Télécom" rue de la Barre - signature d'une convention**  
**réf : 2013 0023**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au vote du budget prévisionnel du budget principal de la Commune, en début de la présente séance, il a été intégré une somme de 8 704,56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins une abstention :

- Décide de retenir le principe de la réalisation de l'extension du réseau public d'assainissement, « chemin du Fief des Gâcheries », « Chemin de Sainte Luce » et « Lieu-dit Bel-Air », durant l'exercice budgétaire 2013,
- Acte que ces travaux pourront être réalisés dans la mesure où les ressources financières du budget assainissement seront suffisantes, une fois l'entreprise retenue pour gérer le réseau public d'assainissement dans le cadre d'une délégation de service public, et que la rémunération de cette dernière sera connue,
- Charge les services de la Mairie d'engager une pré-étude sur l'éventuel futur changement du zonage d'assainissement de la Commune.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

**Contrat d'association - participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée**  
**réf : 2013 0024**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'école privée mixte de Commequiers est signataire d'un contrat d'association avec la Préfecture de la Vendée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Il ajoute que dans le cadre de ce contrat, la commune de Commequiers est tenue d'assurer les dépenses de fonctionnement de l'établissement, lesquelles s'apprécient par référence aux dépenses de fonctionnement de l'enseignement public.

Après avoir pris connaissance des dépenses de fonctionnement de l'école publique au cours de l'exercice budgétaire 2012, lesquelles peuvent se résumer de la manière suivante :

<b>Salaires (brut + charges patronales) :</b>	
Personnel école	42 103,82
Personnel d'entretien et personnel administratif	2 134,76
Personnel technique : 101 heures en 2012 (14,70 €/h)	1 484,70
<b>Fonctionnement :</b>	
Eau	1 142,17
Electricité	3 561,30
Gaz	4 051,92
Frais d'affranchissement	200,00
Frais de télécommunication (téléphone et Internet)	1 855,50
Remplacement matériel	0
Achat de manuels scolaires	6 412,05
Fournitures administratives	889,82
Fournitures d'entretien et diverses	1 437,04
Entretien bâtiments et autres biens mobiliers	6 494,58
Maintenance	2 540,70
Médecine du travail	143,00
Subvention versée à l'association parents d'élève pour emploi CAE	4 512,52
Assurance	900,00
Fêtes et cérémonies	0
<b>Total</b>	<b>79 863,88</b>

Considérant le nombre d'élèves inscrits dans chacune des deux écoles à la rentrée scolaire de septembre 2010

Nombre d'élèves	Ecole Publique	Total	Ecole Privée	
			Commequiers	Hors commune
Rentrée septembre 2011	183	166	147	19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide pour l'année 2013 :

- de fixer le montant de la participation communale à la somme de 436,41 euros par élève domicilié à Commequiers et scolarisé à l'école privée mixte,
- d'arrêter la participation communale à la somme totale de 436,41 x 147 élèves soit 64 152,95 euros,
- de prélever les fonds nécessaires, soit **64 152,95 euros**, à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget général de la commune - exercice 2013.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Mise à disposition du service technique de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie - Maîtrise d'oeuvre pour réalisation du lotissement communal de la Croix Blanche**  
**réf : 2013 0025**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être, en tout ou partie, mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres pour l'exercice de leurs

compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services ».

Monsieur le Maire poursuit en expliquant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a mis en place un service chargé du suivi technique (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre) des opérations de viabilisation et de construction de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie,

Il ajoute que la charge de travail induite par les projets communautaires ne permet pas d'employer à temps plein les trois agents constituant le service technique et qu'il est possible d'identifier, dans les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, des besoins similaires en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre pour les opérations de viabilisation relevant de la compétence communale.

A cet égard, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Commequiers mène actuellement le projet de réalisation du lotissement communal de la Croix Blanche, pour lequel elle a besoin d'une mission de maîtrise d'œuvre comprenant les éléments de mission suivants :

- Programmation - Etudes d'Avant Projet (AVP) ;
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- Assistance aux opérations de réception (AOR).

Après avoir souligné qu'il est économiquement et fonctionnellement opportun de mettre en place une gestion mutualisée des moyens techniques et humains du service technique communautaire, Monsieur le Maire fait lecture d'un projet de convention et propose aux conseillers municipaux de solliciter la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour la mise à disposition du service précité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie pour la mise à disposition du service technique communautaire en vue d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du lotissement communal de la Croix Blanche
- valide les modalités d'exécution de la présente convention de mise à disposition, ainsi que la participation financière de 14 850,00 €, dont s'acquittera la commune de Commequiers au titre de la mise à disposition ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer toute démarche nécessaire pour l'application de la présente décision.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget lotissement de la Croix Blanche**  
**réf : 2013 0026**

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,00 ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 comme suit :

<b>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</b>		
Virement à la section d'investissement		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	Excédent	0,00 €
	Déficit	
<b>A) Excédent au 31/12/2012</b>		
- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		0,00 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)		
<b>B) Déficit au 31/12/2012</b>		
Déficit à reporter		

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation du compte administratif 2012 du budget Lotissement de la Croix Blanche**  
**réf : 2013 0027**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ELINEAU,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Jean-Paul ELINEAU, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés						0,00
Opérations de l'exercice	283 708,00	283 708,00	283 708,00	292 000,00	567 416,00	575 708,00
<b>TOTAUX</b>	<b>283 708,00</b>	<b>283 708,00</b>	<b>283 708,00</b>	<b>292 000,00</b>	<b>567 416,00</b>	<b>575 708,00</b>
Résultats de clôture				8 292,00		8 292,00
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 292,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 292,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				8 292,00		8 292,00

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation du compte de gestion 2012 du budget Lotissement de la Croix Blanche dressé par**  
**Monsieur GOEURIOT Michel, Receveur**  
**réf : 2013 0028**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)



**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget Cabinet Médical**  
**réf : 2013 0029**

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 34 170,91 ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 comme suit :

<b>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</b>		
Virement à la section d'investissement		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	Excédent Déficit	34 170,91
<b>A) <u>Excédent au 31/12/2012</u></b>		
- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002)		
<b>B) <u>Déficit au 31/12/2012</u></b>		
Déficit à reporter		34 170,91

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget Commune**  
**réf : 2013 0030**

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 481 840,66 ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 comme suit :

<b>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</b>		
Virement à la section d'investissement		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	Excédent Déficit	481 840,66 €
<b>A) <u>Excédent au 31/12/2012</u></b>		
- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		481 840,66 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002)		
<b>B) <u>Déficit au 31/12/2012</u></b>		
Déficit à reporter		

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 du budget Assainissement**  
**réf : 2013 0031**

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 100 421,55 ;

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 comme suit :

<b>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</b>		
Virement à la section d'investissement		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	Excédent Déficit	100 421,55 €
A) <u>Excédent au 31/12/2012</u>		
- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)		100 421,55 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)		
B) <u>Déficit au 31/12/2012</u>		
Déficit à reporter		

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

Séance levée à : 21:45

**Le Maire,  
Jean-Paul ELINEAU**

